LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-179 portant création de l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2014-052 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2016-06 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2021-77 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2022-234 nommant Monsieur Vincent LOTTEAU directeur de l'unité de service US 3 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité de service US 3 intitulée « Laboratoire P4 Jean Mérieux » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : Monsieur Vincent LOTTEAU est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE
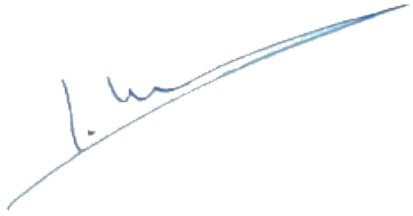
Didier Samuel